



**SAINTE-THÉRÈSE**

*Ville d'arts, de culture et de savoir*

## Avis de promulgation

### Règlement 1200-93 N.S.

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné que le conseil municipal de Sainte-Thérèse a, lors de la séance extraordinaire tenue le 30 mars 2026, adopté le règlement suivant :

- Règlement **1200-93 N.S.** - modifiant les limites des zones C-254 et H-202.1 (22 et 24-26, boulevard Desjardins Est).

Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté Thérèse-De Blainville requis en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) a été délivré à la Ville de Sainte-Thérèse le 22 avril 2026 et, conséquemment, le règlement entre en vigueur à cette date.

Prenez avis que ce règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier au 6, rue de l'Église, lors des heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville ou sur son site Internet, et joint au présent avis.

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 23 avril 2026

Avis numéro : 2026-36

**Philippe Huot**  
Greffier



**SAINTE-THÉRÈSE**

*Ville d'arts, de culture et de savoir*

### **RÈGLEMENT 1200-93 N.S.**

Règlement 1200-93 N.S. agrandissant la zone C-254 à même la zone H-202-1 de l'annexe A du règlement de zonage 1200 N.S.

---

---

**Avis de motion donné le 2 février 2026**

**Adopté le 30 mars 2026**

**En vigueur le 22 avril 2026**

---





**SAINTE-THÉRÈSE**

*Ville d'arts, de culture et de savoir*

## **RÈGLEMENT 1200-93 N.S.**

Règlement 1200-93 N.S. agrandissant la zone C-254 à même la zone H-202-1 de l'annexe A du règlement de zonage 1200 N.S.

---

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 113 alinéas 1 à 6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal peut adopter un règlement de zonage pouvant contenir les dispositions spécifiques en matière d'utilisation et d'occupation du sol ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a approuvé un projet de redéveloppement sur les terrains du 22 et du 24-26 du boulevard Desjardins Ouest ;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain du 24-26, boulevard Desjardins Ouest est situé dans la zone H-202-1, laquelle, selon sa grille des spécifications, ne permettrait des immeubles d'un maximum de 12 logements ;

**EN CONSÉQUENCE**, à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse, tenue le 30 mars 2026 à laquelle sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Armando Melo, Héloïse Bélanger, Barbara Morin, Michel Milette, Jacynthe Prince et Mylène Morissette, formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le Maire Christian Charron, sur une proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, qu'il soit statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la loi, que le Règlement de zonage numéro 1200 N.S. soit et est amendé comme suit:

### **ARTICLE 1**

La zone C-254 du plan de zonage, annexe A du règlement de zonage 1200 N.S., est agrandie à même la zone H-202-1 selon le plan présenté à l'annexe A du présent règlement.

### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

LE MAIRE

LE GREFFIER

\_\_\_\_\_  
Christian Charron

\_\_\_\_\_  
Philippe Huot

**CERTIFICAT D'ATTESTATION DES APPROBATIONS REQUISES (art. 357 L.C.V.)**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le présent certificat atteste que le Règlement 1200-93 N.S. a reçu toutes les approbations nécessaires à son entrée en vigueur, et ce, selon les dates suivantes :

Avis de motion :	2 février 2026
Adoption du 1 <sup>er</sup> projet :	2 février 2026
Assemblée publique de consultation :	23 février 2026
Adoption du 2 <sup>e</sup> projet :	2 mars 2026
Approbation des personnes habiles à voter :	12 mars 2026
Adoption du règlement :	30 mars 2026
Certificat de conformité de la MRC :	22 avril 2026
Entrée en vigueur :	22 avril 2026

Donné à Sainte-Thérèse, ce 23 avril 2026

LE MAIRE

LE GREFFIER

---

Christian Charron

---

Philippe Huot

**ANNEXE A - Plan de zonage modifié**

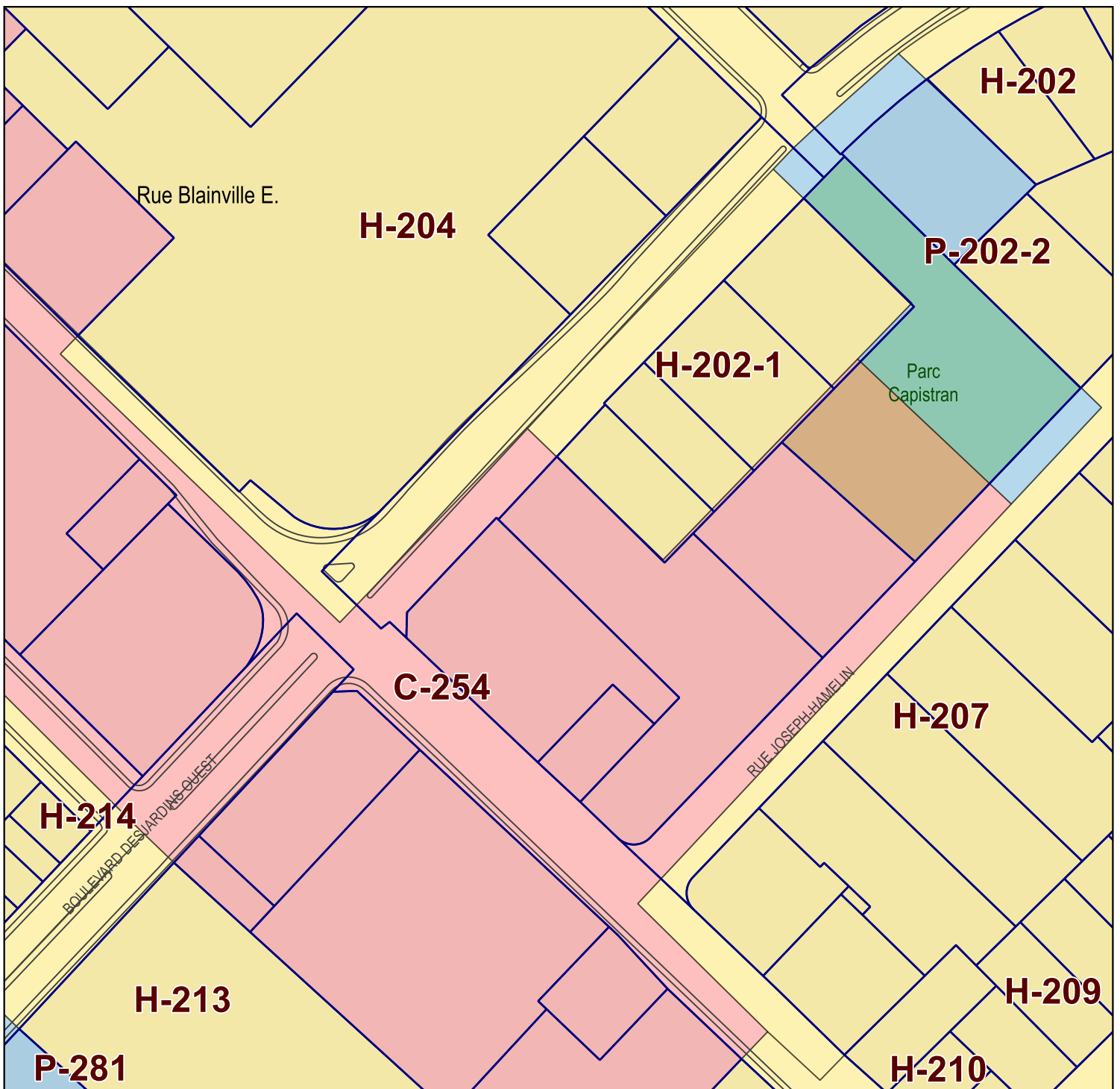
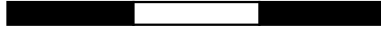
# VILLE DE SAINTE-THERÈSE

Règlement 1200-93 N.S  
Agrandissement de la zone C-254 à même la zone H-202-1  
(Secteur de la rue Trugeon et du boul Desjardins O)

## ANNEXE A

Fait partie intégrante du présent règlement

0 25 50 75 m

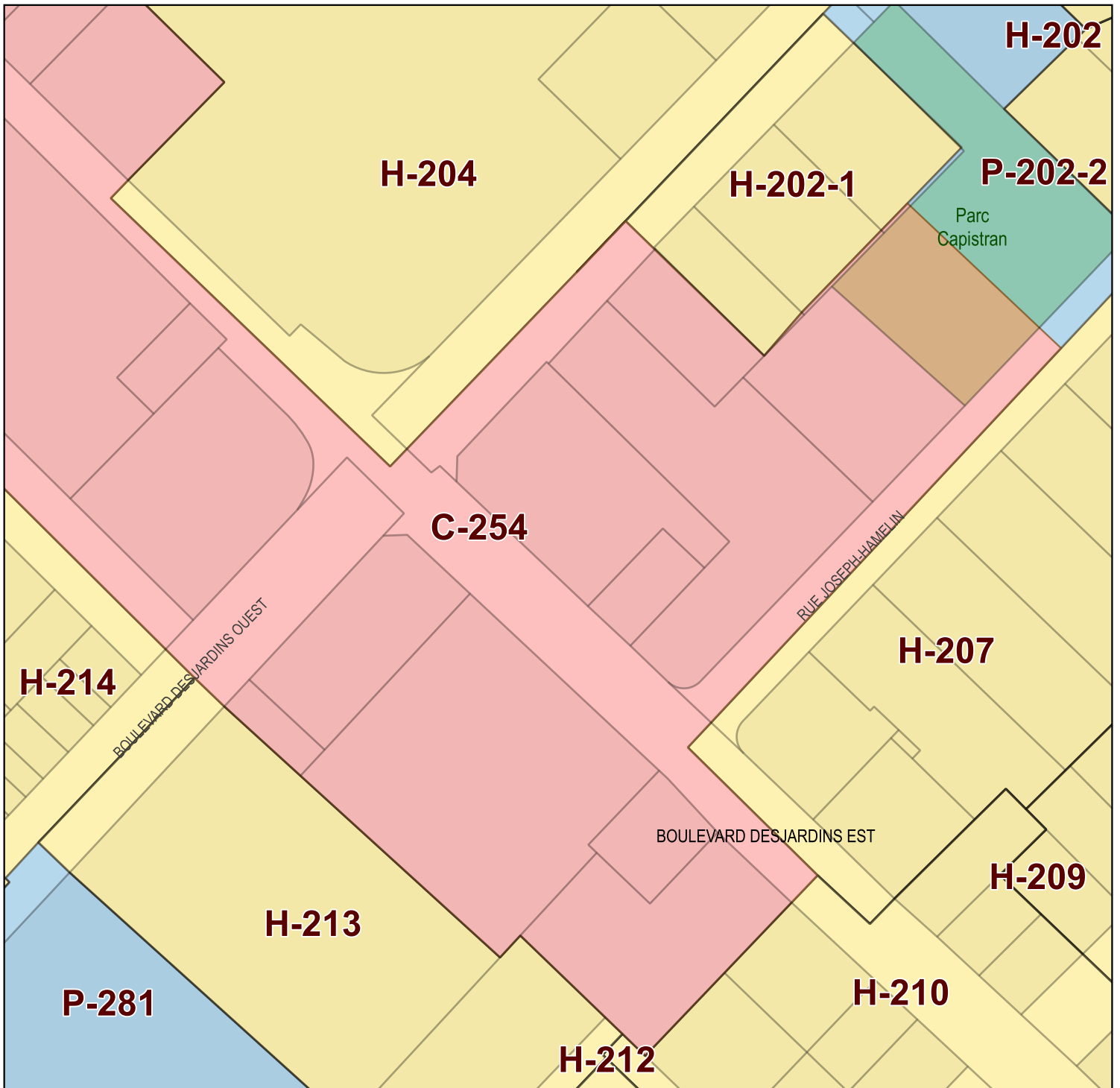
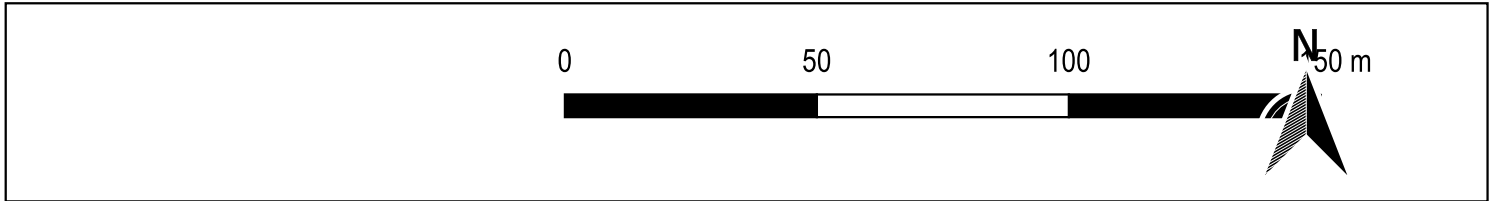


PLAN PARCELLAIRE DE ZONAGE  
SITUATION EXISTANTE

# VILLE DE SAINTE-THERÈSE

Projet de règlement 1200-93 N.S.  
Agrandissant la zone C-254 à même la zone H-202-1 de l'annexe A du règlement de zonage 1200 N.S.

## ANNEXE A



PLAN PARCELLAIRE DE ZONAGE  
SITUATION PROJÉTÉE